



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnes sans domicile fixe

Question orale n° 237

Texte de la question

M. Claude Bartolone demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, si elle est favorable au projet de rachat par l'Armée du Salut de l'hôtel Europark située aux Lilas, en Seine-Saint-Denis, en vue d'assurer l'hébergement de quelque 600, voire 700 bénéficiaires du RMI et l'accueil d'urgence de quelque 1 000 personnes sans domicile fixe. A l'heure actuelle ou les collectivités ou associations ont fait le choix de création de petites structures d'accueil en direction des personnes âgées, des jeunes, des travailleurs étrangers et n'hésitent pas, si besoin est, à réduire la capacité des établissements trop importants pour la ramener à moins d'une centaine de lits ; à l'heure où toutes les politiques d'insertion mettent l'accent sur la nécessité de l'accompagnement individuel des personnes en difficulté, comment peut-on en arriver à vouloir regrouper en un même site plusieurs centaines d'hommes et de femmes confrontés à l'exclusion, au risque de créer un ghetto de la pauvreté ? Comment, dans de telles conditions, assurer un suivi social réel, une aide efficace à ces déshérités et leur permettre de reprendre pied dans une société ? Il est inadmissible qu'une fois encore, la ville de Paris, aidée en cela par l'Etat, rejette sur les villes de banlieue ses pauvres, ses exclus au mépris de la plus élémentaire solidarité et ce, aux seules fins d'achever au plus vite son réaménagement urbain. Ni la commune des Lilas, ni le préfet du département, ni le président du conseil général n'ont été consultés sur l'opportunité d'un tel projet. Eu égard à la philosophie qui l'anime, ils y sont cependant les uns et les autres fortement opposés. De nombreuses communes de Seine-Saint-Denis luttent déjà pour assurer un toit aux sans-logis. Des foyers d'hébergement à dimension humaine, d'une trentaine de places, doivent voir le jour, notamment à Pantin, au Pré-Saint-Gervais. Un projet est en cours aux Lilas. Cette liste n'est pas exhaustive. Ces collectivités font face à leurs responsabilités dans le respect de la dignité humaine ; il appartient à Paris d'en faire de même. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour qu'en cette fin de siècle une telle « usine à pauvres » ne voie pas le jour dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Bartolone Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 237

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1993, page 7287

Réponse publiée le : 10 décembre 1993, page 7364

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 décembre 1993